

En septembre 1656, le gouverneur de Lauzon s'embarquait pour la France et laissait l'administration de la colonie à son fils, M. de Lauzon-Charny. M. de Villeray continua à agir comme secrétaire du gouverneur sous M. de Lauzon-Charny. Le 3 septembre 1657, ce dernier accorde une concession à Nicolas Juchereau de Saint-Denys sur l'île d'Orléans. Cette concession est signée par M. de Lauzon-Charny, et plus bas on lit : "Par Monsieur le gouverneur" "Rouer". (5) Dans le contrat de mariage de M. Rouer de Villeray reçu un peu plus tard, le 9 février 1658, par le notaire Peuvret de Mesnu, il est également qualifié de secrétaire du gouverneur. Il ne peut donc y avoir de doute sur ce point.

Dans une colonie naissante les hommes instruits ne sont pas nombreux. Les autorités confient au même individu plusieurs charges à la fois. M. de Villeray, tout en servant de secrétaire à M. de Lauzon, exerça comme notaire à Québec. Ses lettres de nomination n'ont pas été conservées, mais il est certain qu'il exerça cette charge de 1654 à 1657.

Pareillement, nous voyons par la commission de M. Martin de Saint-Aignan comme juge-prévôt de la seigneurie de Beaupré du 7 novembre 1663, que M. de Villeray avait exercé cette charge : "Supplie Charles Aubert la Chesnaye, intéressé pour la plus considérable partie dans la seigneurie de Beaupré et isle d'Orléans, lisons-nous dans cette commission, disant que la dite terre et seigneurie est demeurée depuis un assez long tems sans juge, par la caducité du sieur Olivier Le Tardif, et la *démission du sieur Rouer de Villeray de sa commission de juge-prévôt en la dite terre.* (6)

A quelle date M. de Villeray fut-il nommé juge prévôt de la seigneurie de Beaupré ? Combien de temps garda-t-il cette charge ? Il nous est impossible de répondre à ces deux questions, mais rien n'empêchait M. de Villeray d'être en même temps secrétaire du gouverneur, notaire

(5) Acte de foy et hommage de Juchereau de Saint-Denys.
(6) *Édits et Ordonnances*, vol. III, p. 86.